Pays de l'Ozon
Communauté de communes

Chaponnay | Communay | Marennes | Saint-Symphorien-d'Ozon
Sérézin-du-Rhône | Simandres | Ternay

DECISION DU BUREAU N° B01-23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU les articles R2194-7 et R2194-8 de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

CONSIDERANT l'avenant n° 1 relatif à l'augmentation du prix de la copie noir et blanc de 0.0002 € HT suite à l'impact financier des conséquences du COVID 19,

CONSIDERANT l'avenant n° 2 relatif à la prorogation de l'échéance du contrat initial de maintenance pour le copieur KYOCERA TASKALFA 4551ci au 25 février 2022,

CONSIDERANT l'avenant n° 3 relatif à l'extension du présent contrat pour une durée d'un an soit du 26 février 2022 au 25 février 2023,

CONSIDERANT le bon état général du copieur KYOCERA TASKALFA 4551ci dont le contrat de maintenance initial (marché n° 2016.03.00) arrivé à échéance le 25 février 2023 et que sa prorogation est possible au 30 juin 2023,

CONSIDERANT que cet avenant porte la modification du marché,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 au marché n° 2016.03.00 avec le titulaire du marché, la SAS AVENIR BUREAUTIQUE RHONE-ALPES, ZA MALACUSSY, BP 342 – 42015 SAINT ETIENNE CEDEX, relatif à l'extension du présent contrat pour une durée de 4 mois soit du 26 février 2023 au 30 juin 2023,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au BP 2023 au chapitre 011.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 9 janvier 2023

Pierre BALLESIO
Président

Nicolas VARIGNY
1ER Vice-Président

Michel BOULUD
2ème Vice-Président

Mireille BONNEFOY
3ème Vice-Président

Timotéo ABELLAN
4ème Vice-Président

Mattia SCOTTI
5ème Vice-Président

Jean Philippe CHONE
6ème Vice-Président

Mise en ligne le 17 JAN. 2023
Certifiée exécutoire le 17 JAN. 2023